

FICHE 10

pratique

DEMANDER SA MÉDAILLE DU TRAVAIL

Marcel est un homme heureux. Heureux car il vient de fêter ses 20 ans dans le garage qui lui a permis de gravir les échelons. Marcel est en droit de demander sa médaille d'argent du travail. Depuis le 15 octobre, cette démarche se fait sur internet. En route Marcel !

Marcel se rend sur le site
www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc

Marcel crée son compte « démarches simplifiées » ou bien il s'identifie s'il possède déjà un compte. Un mail de confirmation lui est envoyé pour confirmer la création de son compte.

Une fois Marcel identifié, il doit fournir le numéro de SIRET de son employeur, disponible sur les fiches de paie.

Marcel accède ensuite aux informations de son établissement, il vérifie que c'est bien le garage qui l'emploie qui apparaît et ne lui reste plus qu'à accéder au formulaire en ligne et le valider.

Une fois le dossier complété, la Préfecture reçoit toutes les informations. Un jury d'attribution des médailles se tient 2 fois par an, en janvier et en juillet, et les diplômes sont ensuite directement envoyés à la Mairie du domicile de Marcel.

La Ville organise la cérémonie officielle de remise des diplômes une fois par an. Marcel recevra son invitation directement à son domicile.

Le service Événementiel peut fournir une copie du diplôme avant la cérémonie officielle au cas où Marcel en ait besoin pour faire valoir ses droits (prime de l'employeur par exemple). Pour ce faire, Marcel devra envoyer sa demande par mail à evenementiel@sgdb91.com avec une copie de sa pièce d'identité. Cette démarche est la même pour toutes les couleurs de médailles (20, 30, 40 et 45 ans).

+ d'infos

Service Événementiel

☎ 01 69 46 81 09

evenementiel@sgdb91.com

